

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les fédérations de chasseurs, solidaires des PME, n'utiliseront pas le chômage partiel pour leurs 1 500 collaborateurs

30 mars 2020 à Issy-les-Moulineaux

Dans un contexte de crise sanitaire et économique inédite dans sa gravité, le recours au dispositif du chômage partiel proposé par le gouvernement a été demandé, jusqu'à maintenant, par 220 000 entreprises pour 2,2 millions de salariés.

Les mesures de confinements décidées par décret le 17 mars impactent également le travail quotidien, et les nombreuses actions sur le terrain des quelque 1500 salariés du réseau cynégétiques au sein des fédérations départementales et régionales partout en France.

Néanmoins, par solidarité avec les PME et TPE qui prennent de plein fouet l'arrêt de leur activité du fait de cette pandémie, le conseil d'administration de la FNC vient de décider de ne pas faire appel à ce dispositif, au moins jusqu'au 30 juin, alors que les fédérations des chasseurs y sont pourtant éligibles.

On le sait, les mesures mises en place par le gouvernement ne sont pas extensibles à l'infini d'un point de vue économique et le principe de réalité budgétaire prévaut même en temps de crise inédite. En effet, la FNC considère que le tissu des TPE et PME notamment rurales, qui font vivre ces territoires économiquement et socialement doivent pouvoir bénéficier de ces mesures d'aides exceptionnelles de l'Etat avant le milieu associatif et fédéral, même s'il contribue lui aussi à la vitalité des campagnes.

Les fédérations de chasseurs témoignent par ce geste de leur solidarité avec ceux qui aujourd'hui se battent en première ligne, le personnel soignant bien sûr qui est exemplaire, mais aussi les forces de l'ordre, les pompiers, les maires, les élus des collectivités territoriales, les agriculteurs et tous ceux qui œuvrent dans l'alimentaire pour satisfaire nos besoins essentiels.

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont 1,14 million de pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

